

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK 1400 GEL

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.	
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbons, C7-C8, cyclics; Acétone; Acétate d'éthyle; Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde; Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol and 4,4'-(1-methylethylidene)bis[phenol]; Colophane; acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine; 2,5-di-tert-pentylhydroquinone

FCLP; France - FR Page 1 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 Tenir hors de portée des enfants
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
- P391 Recueillir le produit répandu
- P405 Garder sous clef
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59,	UE - REACH (1907/2006) - Liste des
·	paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
Bisphenol A	Propriétés perturbatrices endocriniennes	Propriétés perturbatrices endocriniennes

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
Bisphenol A	Propriétés perturbatrices endocriniennes

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

FCLP; France - FR Page 2 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	Numéros CE	Classification selon	Limite de	Facteur	Facteur	Notes
		d'enregistreme	(Numéro		concentration		M (long	Notes
		nt REACH	index)	nº 1272/2008 [CLP]			terme)	
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics 	20 - <25	01-2119486992 -20-xxxx	927-033-1	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	-
Acétone 67-64-1	10 - <20	01-2119471330 -49-XXXX		Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
Butanone 78-93-3		01-2119457290 -43-XXXX	(606-002-00-3)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
Acétate d'éthyle 141-78-6		01-2119475103 -46-XXXX	(607-022-00-5)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	5 - <10	01-2119475514 -35-XXXX	921-024-6	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	-
Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde 25085-50-1		[7]	-	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	-
Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl) phenol and 4,4'-(1-methylethylid ene)bis[phenol] 54579-44-1	1 - <2.5	[7]	-	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	1	-
Colophane 8050-09-7			(650-015-00-7)		-	-	-	-
octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 100545-48-0		01-2119979085 -27-XXXX		Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène RR-45541-4	0.1 - <0.3	01-2119488216 -32-xxxx	905-588-0	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-

FCLP; France - FR Page 3 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

	1		T					
n-Hexane 110-54-3	0.1 - <0.3	01-2119480412 -44-XXXX	203-777-6 (601-037-00-0)	STOT SE 3 (H336) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2	-	1	1	1
				(H411)				
2,5-di-tert-pentylhydr oquinone 79-74-3	0.05 - <0.1	01-2119539460 -43-XXXX	201-222-2	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		-	10	-
Bisphenol A 80-05-7	0.01 < 0.036	01-2119457856 -23-XXXX		Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Repr. 1B (H360F) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) [H]		1	10	-

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptes d'enregistrement Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[H] - La substance a des propriétés de perturbation endocrinienne

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE	Numéros CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	(Numéro		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
	index)				heures -	heures -	heures - gaz -
						vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	927-033-1		-	-	1	-	1
Acétone	200-662-2 (606-001-00-8)	67-64-1	5800	-	1	-	1
Butanone	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	-	-	-	-	-
Acétate d'éthyle	205-500-4 (607-022-00-5)	141-78-6	-	-	1	14.4131	-
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	-	2921	-	-	-
Colophane	232-475-7 (650-015-00-7)	8050-09-7	-	-	-	-	-

FCLP; France - FR Page 4 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS		DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	309-629-8	100545-48-0	-	-	-	-	-
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	905-588-0	RR-45541-4	3523	1100	-	11	-
n-Hexane	203-777-6 (601-037-00-0)	110-54-3	-	-	-	-	-
2,5-di-tert-pentylhydroq uinone	201-222-2	79-74-3	1900	-	-	-	-
Bisphenol A	201-245-8 (604-030-00-0)	80-05-7	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de

réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou

larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et

vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 5 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitRisque d'ignition. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La plupart chimique des vapeurs sont plus denses que l'air. Les vapeurs se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions individuelles

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

v.1.1 recautions marviadenes, equipement de protection et procedures à différice

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la

terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de

pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la

matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et

transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

FCLP; France - FR Page 6 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et éliminés en tant que déchets de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau. les veux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

FCLP; France - FR Page 7 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	-	TWA: 400 ppm
		TWA: 1600 ppm
		TWA: 1000 mg/m ³
		STEL: 1500 mg/m ³
Acétone	TWA: 500 ppm;	TWA-VME (restrictif): 500 ppm;
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 1210 mg/m ³ ;
		STEL-VLCT (restrictif): 1000 ppm;
		STEL-VLCT (restrictif): 2420 mg/m ³ ;
Butanone	TWA: 200 ppm;	TWA-VME (restrictif): 200 ppm;
78-93-3	TWA: 600 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 600 mg/m ³ ;
	STEL: 300 ppm;	STEL-VLCT (restrictif): 300 ppm;
	STEL: 900 mg/m ³ ;	STEL-VLCT (restrictif): 900 mg/m ³ ;
		dSk
Acétate d'éthyle	TWA: 734 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 200 ppm;
141-78-6	TWA: 200 ppm;	TWA-VME (restrictif): 734 mg/m ³ ;
	STEL: 1468 mg/m³;	STEL-VLCT (restrictif): 400 ppm;
	STEL: 400 ppm;	STEL-VLCT (restrictif): 1468 mg/m ³ ;
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	-	VME=1000 mg/m ³
<5% n-hexane		VLE=1500 mg/m ³
RR-100221-7		
Colophane	-	TWA-VME: 0.1 mg/m ³ ;
8050-09-7		
Magnésium (oxyde de)	-	TWA-VME: 10 mg/m ³ ; fume
1309-48-4		
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
RR-45541-4	TWA: 221 mg/m ³	TWA: 221 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³
	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm
	STEL: 442 mg/m ³	STEL: 442 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³
	S*	S*
n-Hexane	TWA: 20 ppm;	TWA-VME (restrictif): 20 ppm;
110-54-3	TWA: 72 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 72 mg/m³;
		STEL-VLCT: 1500 mg/m ³ ; vapor
Bisphenol A	TWA: 2 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 2 mg/m³; inhalable
80-05-7	TWA: 2 mg/m ³ ; inhalable fraction	particulates

Nom chimique	Union européenne	France
Acétone 67-64-1	-	- urine (Acetone) - end of shift
Butanone 78-93-3	-	- urine (Methylethylketone) - end of shift
n-Hexane 110-54-3	-	- urine () - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) Hydrocarbons, C7-C8, cyclics (\					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2035 (8hr) mg/m ³			

Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
		(DNEL)	
À long terme	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			
travailleur			

FCLP; France - FR Page 8 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024

Туре

Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Remplace la date 07-110V2024			Numero de revision
		_	
À court terme Effets localisés sur la santé ravailleur	Inhalation	2420 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé ravailleur	Inhalation	1210 mg/m³	
Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
. , , , ,	νοιο α σχροσιαστι	(DNEL)	l dotodi do ocodino
ravailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
ravailleur À long terme	Inhalation	600 mg/m³	
Effets systémiques sur la santé			
Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Enote dystermiques our la sante			
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkane			
Гуре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé ravailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	
Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
ravailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
ravailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2131 mg/kg pc/jour	
acide octadécanoïque, hydroxy-	12, produits de réaction	Avec l'éthylènediamine (100545	-48-0) Facteur de sécurité
Type	IVOIE GEXPOSITION	II JOSE METIVEE SANS ETTET	il-acteur de securite

FCLP; France - FR Page 9 / 26

Voie d'exposition

Dose dérivée sans effet

Facteur de sécurité

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

		(DNEL)	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	3.35 mg/m³	

Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène (RR-45541-4)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	221 mg/m³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	221 mg/m³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	442 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	212 mg/kg pc/jour	

Bisphenol A (80-05-7)	Bisphenol A (80-05-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2 mg/m³		
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2 mg/m³		
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	2 mg/m³		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.031 mg/kg pc/jour		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.031 mg/kg pc/jour		

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics (-	-		
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

Acétone (67-64-1)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m³	
Consommateurs	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	

FCLP; France - FR Page 10 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Remplace la date 07-nov2024 Numéro de révision 11			
À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			
Butanone (78-93-3)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé		100 / 2	
Consommateurs À long terme	Inhalation	106 mg/m³	
Effets systémiques sur la santé Consommateurs	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	
Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oran(e)	or mg/kg po/jour	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	·	·	
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkane	s isoalkanes cyclics <	5% n-hexane (RR-100221-7)	
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m3	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m³	
Consommateurs À long terme	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			
Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Cutané(e)	1065 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			

FCLP; France - FR Page 11 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Consommateurs À long terme	Oral(e)	1065 mg/kg pc/jour	
Effets systémiques sur la santé			

acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)			
Туре			Facteur de sécurité
		(DNEL)	
Consommateurs	Inhalation	0.83 mg/m³	
À long terme			

Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène (RR-45541-4)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	65.3 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	260 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	65.3 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	260 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	125 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	12.5 mg/kg pc/jour	

Bisphenol A (80-05-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1 mg/m³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.002 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.002 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.004 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. **(PNEC)**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétone (67-64-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l

FCLP; France - FR Page 12 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

Butanone (78-93-3)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	55.8 mg/l				
Eau de mer	55.8 mg/l				
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l				
Sédiments marins	287.7 mg/l				
Terrestre	22.5 mg/l				

Acétate d'éthyle (141-78-6)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.24 mg/l				
Eau de mer	0.024 mg/l				
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg				
Sédiments marins	0.115 mg/kg				
Terrestre	0.148 mg/kg				
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l				

Colophane (8050-09-7)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.002 mg/l				
Eau de mer	0 mg/l				
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l				
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l				
Sédiments marins	0.001 mg/l				

Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène (RR-45541-4)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.327 mg/l				
Eau de mer	0.327 mg/l				
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/l				
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg de masse sèche				
Terrestre	2.31 mg/kg de masse sèche				

Bisphenol A (80-05-7)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.018 mg/l				
Eau de mer	0.018 mg/l				
Usine de traitement des eaux usées	320 mg/kg de masse sèche				
Sédiments d'eau douce	1.2 mg/kg de masse sèche				
Sédiments marins	0.24 mg/kg de masse sèche				
Terrestre	3.7 mg/kg de masse sèche				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Vêtements de protection adaptés.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

FCLP; France - FR Page 13 / 26

BOSTIK 1400 GEL

Remplace la date 07-nov.-2024

Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Givre

Couleur Aucune information disponible

Odeur Solvant.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 56 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Liquide inflammable Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures 11.5

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair < -18 °C CC (test en vase clos Closed Cup)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucune donnée disponible non applicable. Insoluble dans l'eau.

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique > 21 mm²/s @ 40°C Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau.

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur <110 kPa Aucun(e) connu(e)

Densité relative Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité 0.82 g/cm³

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 25

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

FCLP; France - FR Page 14 / 26

BOSTIK 1400 GEL

Remplace la date 07-nov.-2024

Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner

rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou

prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des **Symptômes**

yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner

des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

FCLP; France - FR Page 15 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	>5840 mg/Kg (Rattus)	>2920 mg/kg (Rattus)	=23.3 mg/L 4h (vapour)
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus) 3000 mg/Kg (mouse)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h
Butanone	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rattus)	LD50 (4h) >25200 mg/m³ LD50 (4h) >20 mg/l (rattus) v
Copolymère de p-tert-butylphénol et de formaldéhyde	>2000 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	-
Colophane	>2000 mg/Kg (Rattus)	> 2500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1.5 mg/L (Rattus) 4 h
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	LD50 >2000 mg/kg (Rattus)	-	LC50 > 5.05 mg/kg (Rattus)
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	=3500 mg/kg (Rattus)	>10000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) 1100 mg/Kg (Rattus)	=>11 mg/L (Rattus) 4 h
n-Hexane	=25 g/kg (Rattus)	= 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=48000 ppm (Rattus) 4 h
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	=2 g/kg (Rattus)	> 3160 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Bisphenol A	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	>170 mg/m³ (Rattus) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanéeClassification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Acétate d'éthyle (141-78-6) acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)						
Méthode Espèce Voie d'exposition Dose opérante Durée d'exposition						
Essai OCDE n° 431 : Corrosion cutanée in vitro : Essai sur modèle de peau humaine	EPISKIN™	in vitro	0.02 g	4 heures	Non irritant	

n-Hexane (110-54-3)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats

FCLP; France - FR Page 16 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

		d'exposition	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la	Cutané(e)	24 heures	irritant
peau			

Lésions oculaires graves/irritation Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une **oculaire** sévère irritation des yeux.

Acétone (67-64-1)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	•	œil			irritant	

Butanone (78-93-3)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux		œil			irritant	

acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)						
Méthode Espèce Voie d'exposition Dose opérante Durée Résultats d'exposition						
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les		œil			Non irritant	
yeux						

Bisphenol A (80-05-7)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	- 1	Œil	0.1 g	24 heures	Lésions oculaires	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Acétone (67-64-1)							
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats				
GPMT - Guinea pig maximisation	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant				
test			cutané				

Butanone (78-93-3)						
Acétate d'éthyle (141-78-6)						
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)						
Méthode Espèce Voie d'exposition Résultats						
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobaye Cutané(e) Sensibilisant						
cutanée						

Bisphenol A (80-05-7)

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Acétate d'éthyle (141-78-6)		
Méthode	Espèce	Résultats

FCLP; France - FR Page 17 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Hamster	Négatif
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Salmonella typhimurium	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro Hamster Ovary	Négatif

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents

qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
n-Hexane	Repr. 2
Bisphenol A	Repr. 1B

acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine (100545-48-0)					
Méthode Espèce Résultats					
OCDE, essai n° 421 : Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable			

Bisphenol A (80-05-7)					
Méthode	Espèce	Résultats			
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la	Souris	NOAEL 300ppm			
reproduction sur deux générations					

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acétone (67-64-1)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats	
Expériences réalisées en pratique					Effets narcotiques	

Butanone (78-93-3)							
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats		
Expériences réalisées en pratique					Peut provoquer somnolence ou vertiges Provoque une dépression du système nerveux central		

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétone (67-64-1)							
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats		
OCDE, essai nº 408 :	Rat	Oral(e)	200-3400 mg/kg	91 jours	Dose sans effet		

FCLP; France - FR Page 18 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs			pc/jour		nocif observé DMENO 1700 mg/kg pc/jour
	Rat	Inhalation	19000 ppm	14, 28, 56 jours	CSENO 19000 ppm Dose sans effet
					nocif observé

Butanone (78-93-3)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats	
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours		Inhalation vapeurs	1254, 2518, 5041 ppm/6h/d	90 jours	CSENO 5014 ppm	

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce mélange contient une substance qui possède des propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme.

	Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE)
		2018/605 de la Commission (4)
ſ	Bisphenol A	effets sur la santé

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Hydrocarbons, C7-C8,	ErL50 (72h) = 10	LL50 (96h) = 3.6	-	EL50 (48h) = 3		
cyclics	mg/l	mg/l		mg/l (Daphnia		
	(Pseudokirchner	(Oncorhynchus		magna - OECD		
	iella subcapitata	mykiss -OECD		202)		
	- OECD 201)	203)				
Acétone	-	LC50 96 h 4.74	EC50 = 14500	EC50 48 h		
67-64-1		- 6.33 mL/L	mg/L 15 min	10294 - 17704		
		(Oncorhynchus		mg/L (Daphnia		
		mykiss)		magna Static)		
Butanone	EC50=1972 mg/l			EC50 48 h > 308		
78-93-3	(Pseudokirchner	3320mg/L (96h,	mg/L 30 min	mg/L (Daphnia		
	iella subcapitata)	Pimephales	EC50 = 3426	magna)		
		promelas)	mg/L 5 min			

FCLP; France - FR Page 19 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

	r			,		,
Acétate d'éthyle		LC50: =484mg/L		EC50: =560mg/L		
141-78-6	=3300mg/L (48h,	(96h,	mg/L 5 min	(48h, Daphnia		
	Desmodesmus	Oncorhynchus	EC50 = 1500	magna)		
	subspicatus)	mykiss) LC50:	mg/L 15 min			
		352 - 500mg/L	EC50 = 5870			
		(96h,	mg/L 15 min			
		Oncorhynchus	EC50 = 7400			
		mykiss) LC50:	mg/L 2 h			
		220 - 250mg/L	3.			
		(96h,				
		Pimephales				
		promelas)				
Hydrocarbures, C6-C7,	FI 50 (72h)= 26		_	EL50 (48h)		
n-alkanes, isoalkanes,	mg/L	mg/L		=3mg/L		
cyclics, <5% n-hexane				(Daphnia		
	iella subcapitata)			magna) OECD		
1111-100221-1	OECD 201	203		202		
Colophane	EC50: =400mg/L	LC50 (96h)	EC50 = 31.5	EC50 48 h		
8050-09-7		>10mg/L (Danio		>100 mg/L		
8030-09-7	Desmodesmus	rerio)	mg/L 30 mm	(Daphnia magna		
	subspicatus)	reno)				
		11.50 (OCF)) FL 50 (40b)		
acide octadécanoïque,		LL50 (96h) >10mg/L	-	EL50 (48h)		
hydroxy-12, produits de				>10mg/L		
réaction avec	(Pseudokirchner			Daphnia		
	iella subcapitata)	mykiss)		(Daphnia		
100545-48-0	==== (===) = =			magna)		
Réaction de masse d'un		LC50(96h) 2.6	EC50 = 0.0084	LC50(24h) 1		
l'éthylbenzène, et du	mg/l	mg/l	mg/L 24 h	mg/l (Daphnia		
xylène	(Selenastrum	(Oncorhynchus		magna-OECD		
RR-45541-4	capricornutum)	mykiss-OECD		202)		
		203)				
n-Hexane	-	LC50: 2.1 -	-	EC50:	1	1
110-54-3		2.98mg/L (96h,		>1000mg/L (24h,		
		Pimephales		Daphnia magna)		
		promelas)				
2,5-di-tert-pentylhydroq	CE50 (72h) 1.2 -	CL50 (96h)	-	CE50 (48h) 0.91		10
uinone	1.7 mg/L Algae	0.013 mg/L		Daphnia		
79-74-3		(Lepomis		(Daphnia		
		machrochirus)		Magna)		
Bisphenol A	EC50: =2.5mg/L	LC50 96 h	-	EC50 48 h =	1	10
80-05-7	(96h,	4.6mg/L		10.2 mg/L	•	
	Pseudokirchneri	(Pimephales		(Daphnia magna		
	ella subcapitata)	promelas)		
		flow-through)		'		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Acétone (67-64-1)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	91 % Facilement	
Biodégradabilité facile : Essai de		-	biodégradable	
dégagement de CO2 (TG 301 B)			-	

Butanone (78-93-3)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 301D :	28 jours	biodégradation	98 % Facilement		
Biodégradabilité facile : Essai en			biodégradable		
flacon fermé (TG 301 D)			-		

FCLP; France - FR Page 20 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Acétone	-0.24
Butanone	0.3
Acétate d'éthyle	0.73
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5%	4
n-hexane	
Colophane	7.7
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec	5.86
l'éthylènediamine	
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	3.15
n-Hexane	4
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	2.1
Bisphenol A	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	Pas de PBT/vPvB	
Acétone	Pas de PBT/vPvB	
Butanone	Pas de PBT/vPvB	
Acétate d'éthyle	Pas de PBT/vPvB	
Colophane	Pas de PBT/vPvB	
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	Pas de PBT/vPvB	
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	Pas de PBT/vPvB	
n-Hexane	Pas de PBT/vPvB	
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	Pas de PBT/vPvB	
Bisphenol A	Pas de PBT/vPvB	

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement

Ce mélange contient une substance qui possède des propriétés perturbant le système endocrinien chez les organismes non ciblés.

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
Bisphenol A	Effets sur l'environnement

FCLP; France - FR Page 21 / 26

BOSTIK 1400 GEL

Remplace la date 07-nov.-2024

Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PMT et vPvM
2,5-di-tert-pentylhydroquinone	Pas de PMT/vPvM

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients. Manipuler les emballages contaminés de la même façon

que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en

accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel. Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en

conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire).

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

nsport Étiquettes 3

Étiquettes 3
14.4 Groupe d'emballage ||

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour Ou

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales
Code de classification
Code de restriction en tunnel
Quantité limitée (LQ)
Identificateur de danger ADR
640D
F1
(D/E)
5 L

(numéro Kemmler)

FCLP; France - FR Page 22 / 26

BOSTIK 1400 GEL

Remplace la date 07-nov.-2024

Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (-18°C c.c.), Polluant marin

14.5 Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Quantité limitée (LQ)

N° d'urgence

Aucun(e)

5 L

F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Not applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro UN1133

d'identification

14.2 Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3 Quantité limitée (LQ) 1 L Code ERG 3L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

FCLP; France - FR Page 23 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable.

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

Nom chimique	Signalement des	Limité	Registration
	transactions suspectes,		
	des disparitions et des vols		
Acétone - 67-64-1	Réglementé		

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance réglementée conformément aux règlements de l'UE sur les précurseurs de drogues [(CE) n° 111/2005 et (CE) n° 273/2004] à des niveaux supérieurs à ceux pouvant être facilement utilisés ou extraits par des moyens aisément accessibles ou économiquement viables.

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone	RG 84
67-64-1	
Butanone	RG 84
78-93-3	
Acétate d'éthyle	RG 84
141-78-6	
Colophane	RG 65,RG 66
8050-09-7	
Réaction de masse d'un l'éthylbenzène, et du xylène	RG 4bis,RG 84

FCLP; France - FR Page 24 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

RR-45541-4	
n-Hexane 110-54-3	RG 59,RG 84
Bisphenol A 80-05-7	RG 51

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H360F - Peut nuire à la fertilité

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul

FCLP; France - FR Page 25 / 26

BOSTIK 1400 GEL Remplace la date 07-nov.-2024 Date de révision 03-nov.-2025 Numéro de révision 11

I .	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 03-nov.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 8

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les

opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 26 / 26